

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIP,

Chers collègues,

Alors que le financement de l'aide humanitaire dans le monde est remis en cause et que les conflits et les crises se multiplient, il est indispensable de réactiver l'engagement politique des Etats en faveur de l'action humanitaire et du droit humanitaire international.

En France, cet engagement prend la forme d'une **stratégie humanitaire pluriannuelle**.

Pour la période 2023-2027, elle se donne comme premier objectif **la défense du droit humanitaire international et des principes de l'action humanitaire**.

Ces principes sont aujourd'hui bafoués par des Etats qui, dans le cadre de conflits, n'hésitent pas à cibler les populations civiles et les travailleurs humanitaires.

Ce droit humanitaire est également attaqué de toutes part, notamment par les coupes budgétaires qui représenteront près de 40% des budgets actuels de ces organisations onusiennes.

La France est Attachée aux conventions de Genève, et nous défendons avec force l'application du droit humanitaire international, y compris dans des domaines nouveaux comme le cyberspace.

En septembre 2024, nous nous sommes associée avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Jordanie et le Kazakhstan, en coopération avec le Comité international de la Croix Rouge (CICR) pour lancer une « initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit humanitaire international ».

Dans sa stratégie la France fixe une autre priorité, celle de l'adaptation de **l'action humanitaire aux enjeux et priorités du monde actuel**.

Il s'agit notamment de mieux intégrer la dimension climatique et environnementale, notamment en améliorant l'anticipation et la capacité de réponse aux urgences.

Il s'agit également de mieux prendre en compte les **droits des femmes et des filles dans la réponse humanitaire aux crises**, en lien avec la diplomatie féministe dont la France s'est dotée.

Enfin, la **stratégie humanitaire française est assortie d'engagements financiers** qui permettent à notre pays d'apporter une aide humanitaire aux populations affectées par les crises, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, mais aussi en Haïti, en Birmanie et en Afghanistan, que ce soit de manière bilatérale ou par la voie multilatérale.

Depuis le 7 octobre 2023, la France s'est **mobilisée en faveur de la population gazaouie**, en soutenant l'ONU et ses agences, ainsi que les ONG humanitaires, mais aussi en acheminant directement de l'aide par voie terrestre, maritime et aérienne, en coopération avec la Jordanie et le Qatar que nous remercions de nouveau.

Mais Cela reste bien sûr insuffisant.

Il faut maintenant exiger l'accès immédiat, massif et sans entrave de l'aide humanitaire bloquée aux points de passage. La souffrance de la population civile, n'a que trop duré.

La France apporte aussi son **soutien humanitaire à l'Ukraine** qui subit depuis bientôt quatre ans l'acharnement de la Russie dans une guerre destructrice qui n'épargne pas ni civils ni les infrastructures publiques comme les hôpitaux et les écoles.

Plus de 10 millions de personnes ont dû quitter leur logement et trouver refuge ailleurs,

Dans le même temps plus de 40 % de la population ukrainienne a besoin d'aide humanitaire.

Mais l'action humanitaire, si elle est indispensable, ne suffit pas, elle doit aller de pair avec une **volonté politique de résoudre les conflits en cours et de prévenir ceux qui pourraient advenir**.

L'Union Interparlementaire y apporte sa contribution et je forme le vœu que tous les parlementaires qui prennent part à nos assemblées s'engagent réellement et sincèrement en faveur de la paix et unissent leurs efforts pour y parvenir.

Je vous remercie de votre attention.